

Importation illicite de marchandises

Des cartons d'œufs du Cameroun saisis à Mitzié

LBON

Mitzié/Gabon

LA brigade de gendarmerie de Siat-Mitzié vient de démanteler un important réseau d'importation illécite des œufs made in Cameroun, dont la vente est interdite dans notre pays. Le récit de cette saisie, selon une source judiciaire, est le suivant: Un jour, aux premières heures de la matinée, les pandores en faction au poste fixe situé au village Nsang-Engong procèdent à un contrôle de routine sur un camion de marque Isuzu, immatriculé ED-933-AA, en provenance de Bitam et conduit par Eloi Nzoghe Engo, la cinquantaine, de nationalité gabonaise.

Après la vérification des documents afférents à la circulation de l'automobile, les gendarmes, comme guidés par leur instinct, décident de jeter un coup d'œil sur le contenu du véhicule constitué des régimes de banane. Cette denrée leur est d'ailleurs présentée



Photo : LBON



Photo : LBON

Jean Michel Fotso Fonkou devant sa marchandise.

comme le seul produit à bord. Mais les fins limiers, tenant à tout prix à savoir d'eux-mêmes, scrutent de plus près le chargement. C'est alors qu'ils trouvent plusieurs cartons dissimulés sous la banane. Il n'en faut pas plus pour que le camion, devenu suspect, soit réquisitionné et conduit à la brigade de gendarmerie de Siat. Par suite, le contenu du camion, au moment du déchargement, dévoile son secret: la marchandise ainsi insérée n'est rien d'autre que des œufs en

provenance du Cameroun, que Jean Michel Fotso Fonkou tentait d'introduire frauduleusement au Gabon. La cargaison fait en tout cent quatre-vingt cartons, soit soixante-quatre mille huit-cents œufs! Dans sa déposition, le chauffeur déclarera avoir été loué par le commerçant camerounais, le chargement ayant été fait au marché Mondial, sis à Abang-Miko'o (Cameroun). A son insu, précisera-t-il. D'autant plus que, argumente-t-il, ne disposant pas de papiers lui permet-

tant de traverser la frontière, c'est un autre chauffeur qui serait parti au Cameroun avec le camion, qu'il ne récupérera que le lendemain à Bitam. Cet argument sera-t-il suffisant pour lui permettre de se soustraire des affres de la justice? Plus grave encore, les cartons contenant les œufs portaient le logo de la Société meunière et avicole du Gabon (Smag), une entreprise gabonaise basée à Libreville et qui n'a pas de succursale au Cameroun. D'où le chef d'accusation

d'usurpation du nom commercial qui pèse sur Jean Michel Fotso Fonkou, également poursuivi pour importation illécite de marchandises et absence d'autorisation d'importation de marchandises. Les deux mis en cause, à savoir le commerçant camerounais véreux, Jean Michel Fotso Fonkou, et le chauffeur gabonais Eloi Nzoghe Engo, ont été présentés hier devant le parquet d'Oyem qui, après audition, les a placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de la localité.

Faits d'ailleurs

Il se masturbe au cinéma et se fait gauler par des gendarmes

Lors d'une séance tardive du film « Cinquante nuances plus sombres » d'un cinéma de Cholet (France), un individu a été pris en flagrant délit de « masturbation ». Alors que le film a commencé depuis quelques minutes, un homme, qui est en compagnie de son épouse dans la salle, remarque près de lui un individu en train de s'agiter de manière extrêmement douteuse. L'exhibitionniste, très excité visiblement par le film qui lui est proposé, n'a vraiment pas de chance car ce couple qui vient de le repérer... est un duo de gendarmes. L'homme, âgé de 45 ans, a été interpellé par les forces de l'ordre arrivées sur place et a été mis en garde à vue. Inconnu de la justice, il est poursuivi pour exhibition sexuelle, mais a été remis en liberté le temps de l'enquête.

Des policiers sauvent un bébé que son père tentait de noyer

Hier à La Tronche (France), trois policiers ont sauvé in extremis la vie d'un nourrisson de trois semaines que son père tentait de tuer. Appelés à l'aide par la mère du bébé qui sollicitait l'hospitalisation psychiatrique sous contrainte de son compagnon de 36 ans souffrant de troubles bipolaires, les policiers ont découvert à leur arrivée l'appartement inondé. Le père, « en plein délire » était nu dans la baignoire d'eau chaude.

Sa mère le prive de jeux vidéo, il lui met un couteau sous la gorge

Un adolescent de 14 ans a eu un comportement indigne avec sa mère. Cette dernière venait de le priver de jeux vidéo pour une raison qui n'a pas été communiquée. Le jeune Lyonnais s'est alors emparé d'un couteau et l'a placée sous la gorge de sa mère. Cette dernière n'a pas été blessée mais a appelé la police. Lors de sa garde à vue, l'adolescent a reconnu les faits. Il sera présenté au parquet et pourrait être poursuivi pour violences volontaires aggravées.

Une chroniqueuse de Télé Matin condamnée à une amende

La chroniqueuse de Télé Matin (une émission à succès d'une chaîne de télévision française) doit verser 35 000 euros à son ancienne gouvernante, en situation irrégulière. Elle était accusée d'ailleurs d'avoir dissimulé son emploi entre janvier et août 2015.

Rassemblés par JNE

Accident de la circulation, hier sur le boulevard Triomphal Omar Bongo

Cinq blessés graves et des dégâts matériels importants



Photo : Adjaf Ntoutoume

La camionnette a été sérieusement endommagée.



Photo : Adjaf Ntoutoume

Tout comme le Toyota Fortuner.

JM

Libreville/ Gabon

LE boulevard Triomphal Omar Bongo a été, hier, en matinée, le théâtre d'un violent accident de la circulation entre une camionnette de marque Mazda, immatriculée CS 268 AA et un Toyota Fortuner, portant la plaque minéralogique EF 464 AA. Le bilan est assez lourd, puisqu'on déplorait, au moment où nous mettions sous presse, cinq blessés graves et des dégâts matériels importants. Les deux véhicules sont entrés en collision au niveau de l'immeuble abritant les services du Conseil national de la démocratie (CND). Selon les témoignages recueillis sur les lieux de l'accident, la camionnette Mazda, transportant des matériaux de construction



Photo : Adjaf Ntoutoume

Une image illustrant la scène de l'accident.

et appartenant à un ressortissant ouest-africain, roulait dans le sens Rond-point de la Démocratie/Hôtel de Ville, alors que le véhicule Fortuner, propriété de la société Olam, faisait le opposé, c'est-à-dire sens Mbolo/Rond-point de la Démocratie. Les deux au-

tomobiles circulaient donc sur des voies opposées. Il se trouve que la camionnette, après avoir franchi l'échangeur de Sociga, aurait connu des défaillances mécaniques. Elle se serait alors déportée sur la voie de gauche, traversant le terre-plein, et a percuté de plein fouet le Toyota For-

tuner, qui avait à son bord quatre personnes. Trois d'entre elles ont subi des traumatismes assez importants. La quatrième personne - de race blanche - se trouverait, elle, dans un état préoccupant. Des deux occupants de la camionnette, c'est le passager qui a été le plus tou-

ché. Pour le sortir du tas de ferraille, il a fallu utiliser de gros moyens. Tous les blessés ont été conduits à l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba. Le véhicule d'Olam, a-t-on appris, se rendait à Ntoundou dans le cadre de l'indemnisation des déguerpis de la zone de Nkok. Cet énième accident sur un tronçon à risque (notamment à ce niveau précis du boulevard Triomphal où l'on remarque un tassement de la chaussée) est une occasion supplémentaire pour appeler les usagers de la route à plus de prudence, et aussi les pouvoirs publics à être intransigeants envers des vieux véhicules, véritables "cercueils roulants", qui circulent parfois sans visite technique adéquate.